

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 1999

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – VINCENT – GRANDJEAN – FORIN – DE ROUVRAY – AUBIN – BECEL – MEGIE – GUILLIE – DAVID – PAQUET

Absente : Mme PLACAUD

Monsieur VAUCLIN ouvre la séance en présentant les procurations :

- Mr CHAIGNON pouvoir à Mr GRANDJEAN
- Mr ROBERT pouvoir à Mr DURAND
- Mr MENARD pouvoir à Mr PAQUET
- Mr MENTRE pouvoir à Mr VAUCLIN
- Mr BADOLLE pouvoir à Mr de ROUVRAY

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°252 - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIGAZ : Rapporteur : Mr PAQUET

Le SIGAZ, Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados, est une structure évolutive. Il a vocation à fédérer l'ensemble des communes desservies en gaz ou souhaitant que cette énergie soit distribuée sur le territoire communal.

Les Conseils Municipaux des communes de Clinchamps sur Orne, Esquay Notre Dame, Gouvix, Lantheuil, Laize la Ville, Le Molay Littry, Saint Sylvain ont décidé d'adhérer au SIGAZ.

Le Comité Syndical du SIGAZ en date du 26 Octobre 1999 s'est prononcé en faveur de l'adhésion de ces communes. Ces adhésions, avant d'être officialisées par arrêté préfectoral, doivent être acceptées par les communes membres et notamment par Villers sur Mer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité se prononce en faveur de l'adhésion de ces sept communes au SIGAZ et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif sur cette affaire.

N°253 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - REALISATION DE HLM : Rapporteur : Mr GRANDJEAN

Dans le cadre de la réalisation de logements HLM, Chemin de la Bergerie, l'OPAC du Calvados est mandataire de la Commune.

L'opération poursuivie a pour objet la création de 20 logements à usage d'habitation.

Une demande de subvention est à déposer auprès du Conseil Général et ce pour boucler le plan de financement.

Le plan de financement prévu par l'OPAC est le suivant :

DEPENSES :

1 - TRAVAUX

- Voirie (entreprise EUROVIA)	877 040.59 Frs
- Surlargeur tranchée EDF (entreprise CISE)	3 280.33 Frs
- Eau potable (entreprise CISE)	33 224.09 Frs
- Eclairage public (entreprise ETND)	65 347.12 Frs
- Espaces verts (entreprise Véton Vibré)	65 835.54 Frs

Sous Total	1 044 727.67 Frs TTC

2 - HONORAIRES

- Maître d'œuvre VRD (entreprise TECAM)	105 695.13 Frs
- S.P.S. (entreprise Véritas)	11 577.60 Frs
- Mandataire (sans taxe)	20 000.00 Frs

Sous Total	137 272.73 Frs

3 – FRAIS DE PORTAGE	28 938.56 Frs
4 – REVALORISATIONS	20 894.55 Frs

TOTAL GENERAL **1 231 833.51 Frs**

RECETTES :

Participation O.P.A.C.	200 000.00 Frs
Remboursement F.C.T.V.A.	158 611.90 Frs
Subvention du Conseil Général	199 000.00 Frs
Apport communal	674 221.61 Frs

TOTAL **1 231 833.51 Frs**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité : :

- approuve les projets et les travaux de VRD et des bâtiments,
- sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général du Calvados,
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°254 - DEMANDE DE SUBVENTION (CŒUR DE BOURG) AU SDEC : Rapporteur Mr GRANDJEAN

Dans le cadre de la réhabilitation du centre ville, première tranche, le SDEC a établi le dossier relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Le coût total de cette opération est estimé à 1 260 261.24 Frs

Le taux d'aide, accordé sur la base des participations d'EDF, de France Télécom et du SDEC est de :

- 20 % sur le réseau électrique,
- 30 % sur le réseau téléphonique en domaine public,
- 00 % sur le réseau téléphonique en domaine privé,
- 10 % sur le réseau d'éclairage public

La participation communale est donc de 842 125.19 F et se décompose comme suit :

- Electricité (hors travaux de déplacement du poste) 729 194.19 F (TVA récupérée par le SDEC)
- Eclairage public
- FCTVA 66 025.00 F
- Télécommunications 66 500.00 F (en domaine public TVA récupérée par France Télécom)
46 431.00 F (travaux en domaine privé)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme que le projet soit conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- accepte que la construction des ouvrages d'électricité nécessaires sera réalisée par la Commune,
- accepte que la construction des ouvrages d'éclairage public nécessaires sera réalisée par la commune,
- accepte que la construction des ouvrages de télécommunication nécessaires sera réalisée par France Télécom,
- s'engage à voter les crédits nécessaires et à verser la participation de la Commune au SDEC et à France Télécom dès que l'avis sera notifié à la Commune,
- prend note que la somme versée au SDEC et à France Télécom ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**N°255 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEC : EFFACEMENT DES RESEAUX
PASSAGE ST MARTIN : Rapporteur : Mme FORIN**

Le dossier relatif à l'effacement des réseaux (Passage St Martin) est le suivant :

- Le coût total de cette opération est estimé à **238 575.52 Frs TTC**
- Le taux d'aide, accordé sur la base des participations d'EDF, de France Télécom et du SDEC est de :
 - **40 %** sur le réseau électrique,
 - **30 %** sur le réseau téléphonique en domaine public
 - **00 %** sur le réseau téléphonique en domaine privé
 - **10 %** sur le réseau d'éclairage public

La participation communale est donc de **129 097.34 Frs** et se décompose comme suit :

- Electricité : **79 212.88 F** (TVA récupérée par le SDEC)
- Eclairage public :
à laquelle il convient d'ajouter la TVA récupéré par la Commune au titre du FCTVA pour l'éclairage public
- Télécommunication : en domaine public **43 678.50 Frs**(TVA récupérée par France Télécom)

en domaine privé	6 205.96 Frs
------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- s'assure que la construction des ouvrages d'électricité nécessaires sera réalisé par le SDEC,
- s'assure que la construction des ouvrages de télécommunication nécessaires sera réalisée par France Télécom
- s'engage à voter les crédits nécessaires et à verser la participation de la Commune au SDEC et à France Télécom dès que l'avis sera notifié à la Commune,
- prend note que la somme versée au SDEC et à France Télécom ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°256 - DEMANDE DE SUBVENTION TRIBUNES ET VESTIAIRES DU STADE AU
CONSEIL GENERAL : Rapporteur : Mr DURAND**

Dans le cadre de la réalisation des vestiaires et tribunes du Stade, une demande de subvention peut être formulée auprès du Conseil Général du Calvados.

L'opération vise à doter le stade de tribunes et de vestiaires afin d'obtenir un équipement structurant pour cet ensemble sportif.

Le maître d'œuvre de cette opération est le Cabinet d'architecte LACROIX à CAEN.

L'enveloppe budgétaire ouverte pour cette opération programmée pour l'année 2000 est de l'ordre de 2.5 MF (financée par fonds propres + une subvention du Conseil Général)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve le projet de réalisation de cet équipement (tribunes et vestiaires)
- approuve le plan de financement de cette opération (financement sur fonds propres + une subvention du Conseil Général)
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°257 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DISTRICT DE TROUVILLE/DEAUVILLE ET DU CANTON : Rapporteur : Mr VAUCLIN

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement de Villers sur Mer et des ses abords ; de la future opération logements HLM, chemin de la Bergerie ; rue de la Rosière, la Commune prend à sa charge un certain nombre de travaux.

Le montant hors taxes des travaux, hors subvention et hors acquisitions de terrains est le suivant :

1) pour l'opération HLM rue de la Rosière

Voirie	250.000 Frs
Plantations	100.000 Frs
Eclairage public	292.000 Frs

Soit un montant de travaux hors taxes à charge de la Commune de 642.000 Frs

2) pour l'opération jouxtant le lotissement « Clos des Pommiers »

Plate forme jouxtant la Gendarmerie :

- mise en forme du terrain(dont démolition de l'existant)	55.000 Frs
- mise en place de graminés, plantations d'arbres et fleurs	150.000 Frs
- mise place de jeux pour enfants	100.000 Frs
- mise en forme de la séparation avec la propriété « LAINE »	20.000 Frs
- Mobilier (bancs, poubelles...)	35.000 Frs

	360.000 Frs

Aménagement de l'Avenue G. Clémenceau (élargissement)

- élargissement	65.000 Frs
- mise en forme	45.000 Frs
- mise en place de zones fleuries (fleurs, massifs, terre végétale, bacs)	80.000 Frs
- aménagements divers (panneaux, zone sécurité)	150.000 Frs

TOTAL 205.000 Frs

Soit un total hors taxes à charge de la Commune de 565.000 Frs

3) Pour l'opération HLM rue de la Bergerie,

La Commune prend à sa charge la liaison entre cette réalisation HLM et l'Avenue des Gabions ainsi que les aménagements annexes soit :

- voirie	250.000 Frs
- plantations	100.000 Frs
- éclairage public	70.000 Frs
- mobiliers divers	55.000 Frs

	475.000 Frs

Soit un montant hors taxes de 475.000 Frs à charge de la Commune

LE MONTANT TOTAL DES TROIS OPERATIONS A CHARGE DE LA COMMUNE EST DONC DE 1 682.000 Frs HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite du District de Deauville/Trouville et du Canton la subvention la plus importante possible et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°258 - MARCHE D'ORDURES MENAGERES SAISON 2000 : Rapporteur : Mme FORIN

Comme de coutume, le marché de la collecte des ordures ménagères saison 2000 se doit d'être renouvelé.

Pour la saison 2000, le ramassage s'effectuera du 18 Juin 2000 inclus jusqu'au 10 septembre 2000 inclus.

Compte tenu du montant prévisionnel du marché inférieur à 700.000 Frs TTC, une procédure de marché négocié peut être menée.

Une consultation avec publicité sera réalisée.

Le dossier de consultation des entreprises est mis au point comme de coutume par la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité lance la procédure de marché négocié pour cette prestation de service et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°259 - COLLECTE PAPIERS ET COLLECTES PLASTIQUES : Rapporteur : Mr DURAND

Suite au bilan 1999, très positif de la collecte du verre et du papier, la Commune procède à l'installation d'une nouvelle colonne papier ainsi que la mise en place de trois colonnes plastiques.

En effet, compte tenu du succès des collectes, pour faire face au nouveau flux, il est indispensable que ces colonnes soient installées :- la colonne papier sera située rue de l'armistice. les colonnes plastiques seront situées avenue de la brigade Piron , rue de l'armistice et rue des Martrois Une signalétique rappelant aux usagers d'écraser leurs bouteilles plastiques avant de la jeter sera apposée sur ces colonnes.

Le coût de cette prestation est répartie comme suit :

forfait location mensuelle : 222,60frs HT/mois/container
forfait vidage :86 frs HT/vidage

Cependant, à titre commercial Onyx prendra à sa charge, l'un des trois containers plastiques pour une durée de six mois à partir de sa mise en place. (location et vidage)

Un état des tonnages collectés par container sera transmis afin de constater la motivation des Villersois vis à vis du geste de tri.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et autorise monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°260 - CONTRAT ILLUMINATIONS DE NOEL : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre des illuminations de Noël, il convient de passer un contrat avec une Société afin de bénéficier de motifs variés d'années en années.

Cette prestation prévoit la mise à disposition des éclairages de Noël, le transport, l'emballage et la possibilité chaque année de modifier les éléments de décoration.

La Société BLACHERE ILLUMINATIONS, prestataire habituel de la Collectivité nous propose de renouveler notre partenariat sur la même base financière que les années passées.

Montant HT location 1999	27 408.00 F
Montant HT location 2000	25 488.00 F
Montant HT location 2001	25 488.00 F
+ frais de transport retour	

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°261 - RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mme VINCENT

Plusieurs demandes de subventions pour ravalement de façades, nous sont parvenues :

(1)

Propriétaire : Monsieur CHAMPENOIS Gilles Adresse de l'immeuble : 49 Avenue de la République 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de façade à l'identique : - peinture des colombages et entre-colombages , - peinture des menuiseries extérieures, - peintures des dessous de toit
MONTANT DES TRAVAUX : 48 877.67 Frs

Subvention possible de 4000 Frs

(2)

Propriétaire : Monsieur SOUABE Michel Adresse de l'immeuble : 21 Rue de Verdun 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Ravalement de façade, ton pierre à l'identique :
MONTANT DES TRAVAUX : 49 867.14 Frs

Subvention possible de 4000 Frs

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'octroyer ces deux subventions de ravalement de façade.

N°262 - COORDINATEUR SECURITE CENTRE VILLE : Rapporteur Mr DURAND

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Centre Ville, un coordinateur de sécurité se doit d'être désigné. A cette fin, une consultation a été réalisée et plusieurs candidatures nous sont parvenues.

Cette mission de sécurité/santé est indispensable et permet une meilleure coordination des travaux pour respecter la sécurité et la protection de la santé des employés des entreprises.

Cette prestation commence dès la phase de conception pour s'achever à la fourniture du DIUO.

Claude LEFEVRE	17 690.00 F HT
POLYTEC	14 580.00 F HT
APAVE	15 000.00 F HT
GUEZENNEC (Cabinet NIS)	13 800.00 F HT

Toutes les propositions répondent aux spécificités techniques, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient l'offre la moins disante à savoir l'offre de GUEZENNEC-NIS pour un montant de 13 800 F HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°263 - REVISION / ACTUALISATION BAIL BOUTIQUE DE LA DIGUE n°1 (exploitant actuel Cherrier) : Rapporteur Mme VINCENT

Le local boutique de la Digue arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Compte tenu des valeurs de l'indice du coût de la construction, le nouveau loyer est de :

$$10\ 672\ \text{F} \times \frac{1\ 074\ \text{2}^{\text{ème}}\ \text{trimestre}\ 1999}{1\ 029\ \text{2}^{\text{ème}}\ \text{trimestre}\ 1996} = 11\ 139\ \text{Frs/par an.}$$

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées, notamment les produits admis à la vente , les conditions générales d'exploitation, les horaires et les dates d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°264 - REVISION/ACTUALISATION BAIL BOUTIQUE DE LA DIGUE n°2 (exploitant actuel BERTHELOT) : Rapporteur Mme VINCENT

Le local boutique de la Digue arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Compte tenu des valeurs de l'indice du coût de la construction, le nouveau loyer est de :

$$16\ 008\ \text{F} \times \frac{1\ 074\ \text{2}^{\text{ème}}\ \text{trimestre}\ 1999}{1\ 029\ \text{2}^{\text{ème}}\ \text{trimestre}\ 1996} = 16\ 708\ \text{Frs/par an.}$$

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées, notamment les produits admis à la vente , les conditions générales d'exploitation, les horaires et les dates d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°265 - REVISION/ACTUALISATION BAIL STATION DE LA PLAGE (exploitant actuel HANRARD) : Rapporteur Mme VINCENT

Le bail de la Station de la Plage arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Compte tenu des valeurs de l'indice du coût de la construction, le nouveau loyer est de :

$$\frac{38\,786 \text{ F x } 1\,074 \text{ 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre } 1999}{1\,029 \text{ 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre } 1996} = 40\,482 \text{ Frs/par an.}$$

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées, notamment les produits admis à la vente, les conditions générales d'exploitation, les horaires et les dates d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°266 - REVISION/ACTUALISATION BAIL ETABLISSEMENT DES BAINS (exploitant actuel LAFFERS) : Rapporteur : Mme VINCENT

Le bail de l'Etablissement des Bains, Digue Mermoz arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Compte tenu des valeurs de l'indice du coût de la construction, le nouveau loyer est de :

$$\frac{15\,381 \text{ F x } 1\,074 \text{ 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre } 1999}{1\,029 \text{ 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre } 1996} = 16\,053 \text{ Frs/par an.}$$

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées, notamment les produits admis à la vente, les conditions générales d'exploitation, les horaires et les dates d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°267 - MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DE LA SALLE PANORAMIQUE DU CASINO : Rapporteur : Mr DURAND

Dans le cadre de la rénovation du Casino de Villers sur Mer et du classement en 1^{ère} catégorie du bâtiment, la salle panoramique du Casino se doit d'être mise aux normes maximum de sécurité.

Un marché négocié de maîtrise d'œuvre concernant ces travaux a été lancé. Compte tenu du montant prévisionnel des travaux évalué à 300.000 Frs la procédure de marché négocié a été retenue.

Une publicité a été effectuée et un candidat nous a proposé ces services. Il s'agit du Cabinet Loïc CORRE de PARIS.

Son offre s'élève à 42 210 Frs TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient la candidature de Monsieur CORRE pour un montant de 42 210 Frs TTC sachant que ce dernier effectue en parallèle les travaux de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment du Casino et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire et notamment le marché à intervenir.

N°268 - MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DU CINEMA ET DE LA SALLE PANORAMIQUE : Rapporteur : Mr DURAND

Dans le cadre de la réhabilitation du Cinéma et de la climatisation pour la salle panoramique, une procédure visant à déterminer le maître d'œuvre a été lancée.

Compte tenu du coût prévisionnel des travaux de l'ordre de 1.5 MF, la procédure de marché négocié a été retenue.

Une publicité a été effectuée et deux candidats nous ont proposé leurs compétences. Il s'agit du Cabinet Loïc CORRE de PARIS et du Cabinet ARIA de SAINT GREGOIRE.

Leurs propositions sont les suivantes :

CABINET Loïc CORRE	247 833.00 Frs TTC
CABINET ARIA	271 350.00 Frs TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient l'offre DU Cabinet Loïc CORRE et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire et notamment le marché à intervenir.

N°269 - MARCHÉ NEGOCIÉ – ECLAIRAGE PUBLIC : Rapporteur Mr PAQUET

Le marché d'entretien et de petites interventions sur le réseau d'éclairage public arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Le DCE a été mis au point par la DDE et compte tenu du montant prévisionnel du marché inférieur à 700.000 Frs, une procédure de marché négocié a été lancée.

Plusieurs candidatures nous sont parvenues, notamment :

- SNEC de BAYEUX	289 671.55 Frs TTC
- FORLUMEN de BOLBEC	326 659.57 Frs TTC
- TEIM de VIRE	303 381.36 Frs TTC
- ETDE de PONT L'ÉVÊQUE	239 089.50 Frs TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient l'offre de la Sté ETDE pour un montant de 239 089.50 Frs TTC (offre la moins disante) et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire, notamment le marché à intervenir

N°270 - MAITRISE D'ŒUVRE – REHABILITATION DES SERVICES TECHNIQUES :
Rapporteur : Mr GRANDJEAN

Dans le cadre de la future réhabilitation des services techniques de la Commune de Villers sur Mer, il convient de lancer la procédure pour déterminer le futur architecte de l'opération.

En effet, la Commune devrait procéder à l'acquisition de la gare SNCF afin d'y installer les futurs bureaux des Agents de Maîtrise , du responsable du service et les vestiaires des employés.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, 1.5/2 MF, la procédure de marché négocié peut être retenue.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché négocié et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°271 - MARCHE NEGOCIE – ACQUISITION DE MATERIEL VOIRIE : Rapporteur : Mr DURAND

Dans le cadre de la gestion de la voirie, la Commune envisage l'acquisition d'une machine qui pourrait à la fois nettoyer les zones pavées et servir d'arroseur pour les plantations l'été.

En effet, compte tenu de la spécificité des réservoirs, ces derniers peuvent être alternativement remplis de produit de nettoyage ou d'eau pure.

Ainsi, il pourra être envisagé qu'une même personne puisse alternativement procéder au nettoyage des zones pavées et à l'arrosage des zones plantées.

Compte tenu du coût de cette acquisition, de l'ordre de 350.000 Frs, et des spécificités techniques qui existent, un marché négocié se doit d'être réalisé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer cette consultation et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°272 - MISE EN APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DU CENTRE VILLE SUITE A UN A.O. INFRUCTUEUX : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre de l'Appel d'Offres du Centre Ville, les lots n°1.5.7 et 9 ont été déclarés infructueux, il convient de relancer un Appel d'Offres.

En effet, pour ces lots, soit il n'y a eu aucune candidature ou un dépassement de près de 25 % par rapport à l'estimatif pour le lot 1 : (voirie, pavage.....)

Ainsi, pour essayer de simplifier certains travaux, le maître d'œuvre nous a préconisé de supprimer par exemple les placages granit sur les marches ce qui dans la décomposition des prix occupait un poste important et assez difficile techniquement de lier les lots 1 et 5 qui contiennent des éléments de maçonnerie.

Cependant, compte tenu de ces petites modifications techniques sur le lot 1, le DCE se doit d'être modifié et le Conseil Municipal se doit de délibérer sur ce nouveau DCE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte ce nouveau DCE, autorise Monsieur le Maire à lancer cet Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire et notamment les marchés à intervenir.

N°273 – ADMISSION EN NON VALEURS : Rapporteur Mr VAUCLIN

Monsieur le Percepteur de Deauville/Trouville et du Canton propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeurs les sommes suivantes :

- T 109/94	CHOLET Liliane	155.00 Frs
- T 171/94	CHOLET Liliane	279.00 Frs
- T 278/94	CHOLET Liliane	108.50 Frs
- T 344/94	CHOLET Liliane	201.50 Frs
- T 379/97	VAUCLIN Serge	1 068.00 Frs
- T 441/95	LACROIX Georges	800.00 Frs
	TOTAL	2 612.00 Frs

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité admet en non valeur les sommes citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

TARIFS AN 2000 : Rapporteur Mr VAUCLIN

Compte tenu des travaux qui vont être réalisés sur la place du Marché visant à la mise aux normes sanitaires des halettes et donc des possibles nuisances qui pourraient apparaître et compte tenu du faible niveau de l'inflation, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas revaloriser les tarifs municipaux pour l'année 2000.

Le Maire conclut la séance en présentant un compte rendu de la visite effectuée aux Sables d'Olonnes et concernant le procédé « Ecoplage ».

Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 30

